



Litige avec mon syndic de copropriete

Par **rach**, le **29/07/2008** à **22:09**

bjr,je suis débiteur de mes charges de copropriété d une somme assez élever ne pouvant m'acquitter dans l immédiat de ma dette je verse chaque mois un chèque pour prouver ma bonne fois auprès de mon syndic,aujourd'hui celui-ci me reproche de ne pas avoir demander un arrangement ou un échéancier pourtant mes chèques il les encaisse bien, en plus de ma dette celui-ci me rajoute des frais de relance ainsi de des frais d huissier alors que je n' ai jamais reçu ni de lettre de relance concernant ma dette ni de courrier d'un quelconque huissier ?puis-je continuer à régler ma dette en petit versement car je ne peux faire autrement et que peut-il m'arriver dans le cas contraire .VEUILLEZ AGREER MES SINCERES SALUTATIONS.

Par **Marion2**, le **08/08/2008** à **18:04**

Est ce un syndic professionnel ou un syndic bénévole ?